



Resumption of 78th session of the General Assembly

Sixth Committee

Agenda item 80

Crimes against humanity **Crimes contre l'humanité**

ILC Recommendation

New York, 4 April 2024

Statement by Switzerland

Merci, Monsieur le Président / Madame la Présidente.

Alors que nous arrivons à la fin d'une semaine riche en discussions substantielles sur le contenu du projet d'articles, je souhaite aujourd'hui m'exprimer sur la recommandation faite par la CDI et souligner que la Suisse soutient pleinement la proposition d'élaborer une convention sur la base du projet d'articles.

Nous l'avons dit en début de semaine : des décennies après l'adoption des conventions sur le génocide et les crimes de guerre, il n'existe toujours pas de convention universelle sur les crimes contre l'humanité. Il est donc temps d'agir et de donner suite au travail remarquable de la CDI sur ce thème.

Il y a deux ans, la Sixième commission a enfin pu se mettre d'accord sur un processus permettant de véritables discussions au sujet du projet d'articles de la CDI sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité. Nous nous réjouissons de la large participation des délégations dont nous avons été témoins lors de ces deux reprises de session et des échanges substantiels que nous avons pu mener dans ce cadre. Ces discussions ont représenté un complément très utile aux consultations menées par la CDI depuis 2015 et nous remercions sincèrement toutes les délégations pour leur engagement.

À présent, plus de quatre ans après que la CDI a finalisé son projet d'articles, il est temps pour nous tous d'aller de l'avant. La Sixième Commission porte une responsabilité dans le traitement des recommandations de la CDI : des divergences d'opinion ne doivent pas entraîner un blocage des discussions, ni amener la Commission à ajourner sans cesse sa décision. Nous nous réjouissons donc d'une

décision de la Sixième Commission à l'occasion de sa 79^e session afin de donner suite au projet d'articles et se rapprocher de l'adoption d'une convention.

Une telle convention renforcerait le système international de justice pénale, tout en favorisant la coopération interétatique et en aidant les États à mettre en œuvre leur responsabilité première d'enquêter et de poursuivre ces crimes. Elle complétera le droit conventionnel sur les crimes internationaux. Sa valeur universelle par-delà les systèmes et les cultures juridiques constituera un symbole fort.

Monsieur le Président / Madame la Présidente,

Les crimes contre l'humanité figurent parmi les crimes les plus graves qui choquent notre conscience, personne ne le conteste. Nous aurons tout bientôt l'opportunité de combler la lacune existante en droit international pour ce crime. Il est de notre responsabilité de la saisir.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Thank you, Mr Chairman/Madam Chairwoman.

As we come to the end of a week rich in substantial discussions on the content of the draft articles, I would like today to comment on the recommendation made by the ILC and stress that Switzerland fully supports the proposal to draw up a convention on the basis of the draft articles.

As we said earlier this week, decades after the adoption of conventions on genocide and war crimes, there is still no universal convention on crimes against humanity. It is therefore time to take action and follow up on the ILC's remarkable work on this issue.

Two years ago, the Sixth Committee was finally able to agree on a process that would allow genuine discussions on the ILC's draft articles on the prevention and punishment of crimes against humanity. We are delighted with the broad participation of the delegations that we witnessed during these two resumed sessions and with the substantial exchanges that we were able to conduct within this framework. These discussions were a very useful complement to the consultations conducted by the ILC since 2015, and we sincerely thank all the delegations for their commitment.

Now, more than four years after the ILC has finalized its draft articles, it is time for all of us to move forward. The Sixth Committee bears a responsibility in dealing with the ILC's recommendations: differences of opinion should not lead to a deadlock in discussions, nor should they cause the Commission to constantly postpone its decision. We therefore look forward to a decision by the Sixth Committee at its 79th session to follow up on the draft articles and move closer towards the adoption of a convention.

Such a convention would strengthen the international criminal justice system, while promoting inter-State cooperation and helping States to implement their primary responsibility to investigate and prosecute these crimes. It will complement existing

treaty law on international crimes. Its universal value across legal systems and cultures will be a powerful symbol.

Mr President / Madam President,

Crimes against humanity are among the most serious crimes that shock our conscience, no one disputes that. We will soon have the opportunity to fill the existing gap in international law for this crime. It is our responsibility to seize it.

Thank you very much.